Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260605-260605_01-DE

N° 260605-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUMILLIAU

SEANCE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures trente-deux, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Ploumilliau sous la présidence de M. YANN KERGOAT, Maire

Nombre de conseillers : 19 **Présents :** 14 votants **:** 19 **procurations** : 5

PRESENTS : M. YANN KERGOAT, Mme MOLLE ANABELLE, M. THOMAS FREDERIC, Mme PERON EMILIE, M. LE QUELLEC LAURENT, M. CARTRY ALAIN, Mme. DANIEL-EROKO CINDY, M. FOLLEZOUR HUBERT, Mme FAURE MORGANE, Mme TOUDIC-LE GALL LUCILLE, M. JOURNAUX NICOLAS, MME KERJEAN VANESSA, Mme DUBUIS CAROLE, Mme CARN SANDRINE

POUVOIRS : Mme BASSET HELENE donne pouvoir à Mme MOLLE ANABELLE, M. VENY FREDERIC donne pouvoir à Mme DUBUIS CAROLE, M. LE GALL SYLVAIN donne pouvoir à M. THOMAS FREDERIC, Mme MADAULE-LOUET MARTINE donne pouvoir à Mme DANIEL-EROKO CINDY, M. BIDEAU DIDIER donne pouvoir à YANN KERGOAT

Mme MOLLE ANABELLE a été élue secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1000 hab. et +)

VU le code électoral ;
VU le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
VU l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;
VU l'arrêté préfectoral pris en date du 20 mai 2026 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral
M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Alain CARTRY ; Mme Vanessa KERJEAN ; Mme Lucille TOUDIC LE GALL ; Mme Cindy DANIEL EROKO.
La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection des délégués
Les listes déposées et enregistrées :
Une seule liste a été déposée : « Liste commune pour Ploumilliau » composée par :
-KERGOAT Yann
-TOUDIC-LE GALL Lucille
-THOMAS Frédéric

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202261-20260605-260605_01-DE

-DUBUIS Carole
-LE QUELLEC Laurent
-MOLLE Anabelle
-JOURNAUX Nicolas
-CARN Sandrine

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :
- liste commune pour Ploumilliau : 19 voix

M. le maire proclame les résultats définitifs :
- liste commune pour Ploumilliau : 5 sièges

Sont proclamés délégués dans l'ordre de la liste :
-KERGOAT Yann
-TOUDIC-LE GALL Lucille
-THOMAS Frédéric
-DUBUIS Carole
-LE QUELLEC Laurent

Sont proclamés suppléants dans l'ordre de la liste :
-MOLLE Anabelle
-JOURNAUX Nicolas
-CARN Sandrine

Fait et délibéré à PLOUMILLIAU, les jour, mois et an susdits

Le Maire de PLOUMILLIAU
M. Yann KERGOAT

La secrétaire de Séance
Mme Anabelle MOLLE